

TARDOC: prestataires et assureurs doivent travailler ensemble – il faut soutenir les forfaits ambulatoires

L'association faïtière des spécialistes de la médecine invasive et aiguë, la FMCH, note que le Conseil fédéral n'approuve pas le TARDOC dans sa forme actuelle. Prestataires et médecins doivent travailler ensemble à une refonte nécessaire. En même temps, les forfaits doivent être encouragés et autorisés quand c'est judicieux.

Pour la FMCH, il est certain que dans le domaine de la médecine invasive et chirurgicale, les deux volets sont indispensables: d'une part le TARDOC, d'autre part les forfaits ambulatoires sur lesquels la FMCH et l'association faïtière des assureurs maladie, santésuisse, se sont mises d'accord. Ces forfaits complètent les tarifs à la prestation. Il est grand temps de réviser les tarifs médicaux ambulatoires TARMED dans leur globalité et d'établir de nouveaux tarifs à la prestation. Mais le potentiel des forfaits ambulatoires doit aussi être exploité quand ils peuvent couvrir des traitements standards et faciles à délimiter. Les sociétés de discipline médicale ont fait le travail préalable qu'il fallait.

Le TARDOC est incontestablement un bon cadre tarifaire: il est adapté, répond aux principes d'économicité et intervient là où les consultations doivent aussi être rémunérées en fonction d'une durée nécessairement variable. Le 23 juin, dans un communiqué rédigé conjointement avec la FMH et l'association Médecins de famille et de l'enfance Suisse, la FMCH a souligné une nouvelle fois que le TARDOC devait être introduit rapidement pour remplacer le système tarifaire TARMED, qui est obsolète. Les tarifs à la prestation sont notamment importants dans les soins médicaux de base, pour personnaliser les traitements quand c'est nécessaire, les modaliser de façon détaillée et les facturer.

Mais il faut aussi des forfaits en complément. En effet, dans le domaine ambulatoire, les forfaits sont judicieux et nécessaires, et le corps médical y est favorable quand les thérapies et les traitements sont largement standardisés et clairement définis. En coopération avec santésuisse, la FMCH a déjà élaboré des forfaits ambulatoires pour 75 opérations et traitements. Les médecins y ont défini les prestations qui pouvaient être légitimement rémunérées par un forfait, et celles qui nécessitaient un tarif à la prestation calculé en fonction du temps passé.

Dans son communiqué, le Conseil fédéral souligne aussi de nouvelles composantes politiques: en juin, le Parlement a décidé que les forfaits ambulatoires seraient obligatoires une fois autorisés par la Confédération ou le canton, remplaçant alors les tarifs à la prestation. Les médecins sont donc invités à définir précisément le champ d'application des forfaits ambulatoires. Michele Genoni, président de la FMCH, commente: «Il est désormais important que prestataires et assureurs s'associent pour tenter de délimiter le potentiel des forfaits ambulatoires et de continuer à l'exploiter. C'est la seule manière d'éviter que le législateur n'impose des forfaits là où parfois ce n'est ni judicieux, ni dans l'intérêt des patients.» La FMCH a tout prévu: elle a mis en place sa propre plate-forme, sur laquelle elle va développer le système tarifaire basé spécifiquement sur les rémunérations forfaitaires des



prestations ambulatoires. C'est adapté et nécessaire, car les instances politiques exigent et encouragent les forfaits ambulatoires.

Seuls les médecins peuvent élaborer des forfaits satisfaisants

M. Genoni insiste aussi sur le point suivant: «Nous soutenons les forfaits là, et seulement là, où les interventions chirurgicales, ainsi que les examens et traitements liés, sont facilement définis. Il est important qu'à l'avenir, ce soit nous, les médecins, qui évaluions et définissions quand les forfaits sont judicieux ou pas. C'est ainsi que nous contribuerons à ce que les soins de santé et leur rémunération deviennent plus simples, parfois plus compréhensibles et plus transparents pour les patientes et les patients, comme pour les assureurs et les médecins. Mais cela nous permettra aussi d'éviter les économies faites sur notre dos de façon disproportionnée et inadaptée».

La stratégie de la FMCH met l'accent sur les évolutions et les aspects clés du secteur de la santé

La FMCH suit les évolutions qui concernent directement le système de santé et le corps médical: elle reste concentrée sur les patientes et les patients, s'engage en faveur de mesures pour améliorer la qualité et d'une juste rémunération des prestations; elle soutient aussi un meilleur équilibre entre travail et famille; au nom de tous ses membres, elle poursuit une politique active au sein de la branche des médecins exerçant une activité invasive. Tout cela est plus important que jamais. Nous sommes en présence d'importantes mesures visant à maîtriser les coûts et d'initiatives populaires qui poursuivent un objectif commun: diminuer les coûts du système de santé. Les médecins sont invités à utiliser de façon adaptée leur professionnalisme pour rendre possible cette baisse des coûts. Pour cela, ils doivent rester concentrés sur ce qui est médicalement nécessaire et sur la démarche qualité. «C'est ce que nous faisons, de façon réfléchie et raisonnable. Les forfaits représentent un complément nécessaire à d'autres systèmes de rémunération, rien de plus», déclare M. Genoni. En ambulatoire, que ce soit en cabinet ou à l'hôpital, les tarifs à la prestation seront toujours nécessaires, en plus des forfaits.

Informations complémentaires:

FMCH

Prof. Dr Michele Genoni

Président de la FMCH

Tél. +41 79 603 88 00

michele.genoni@fmch.ch

La **FMCH** (Foederatio Medicorum Chirurgicorum Helvetica) réunit des sociétés de disciplines médicales chirurgicales et invasives. Elle en compte 20, ainsi que trois associations professionnelles et au travers des sociétés membres elle représente les intérêts de 9000 médecins exerçant une activité chirurgicale, invasive et aiguë.

La FMCH est une organisation de défense des intérêts professionnels qui traite de questions importantes dans le domaine de la politique de la santé; elle s'investit en conséquence dans les instances politiques et dans l'opinion publique.